



Observer l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire

CC Cœur de France

Département du Cher

3 190 habitants dans le quartier prioritaire



Préambule

Comment renforcer la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville ?

Vaste défi auquel la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (SGAR) et le réseau des déléguées départementales (DDCS/PP) veulent contribuer avec les acteurs des contrats de ville.

Aussi Villes au Carré, centre de ressources régional politique de la ville, déjà mobilisé depuis plusieurs années sur le sujet, a été sollicité dans le cadre du CPER Centre-Val de Loire 2015-2020.

La mission comporte plusieurs étapes :

- Produire de la connaissance sur les notions-clés et les ressources utiles ;
- Produire des chiffres clés récents et locaux pour préciser les situations dans chaque quartier et par contrat de ville (niveau EPCI) ;
- Organiser une journée régionale et des journées dans chaque département pour présenter les outils et ouvrir des pistes d'actions.

En partenariat avec l'Observatoire des Inégalités, le COMPAS a été sollicité pour réaliser les tableaux de bord des 53 quartiers de la région. Ils font connaître les indicateurs les plus récents et de référence, à partir des informations disponibles, en comparant chaque quartier à son EPCI, au département et à la région : le contexte démographique, la structure des ménages, l'emploi et le niveau de formation, les modes de vie ; en pourcentage et en effectif.

Ce document est la synthèse commentée des tableaux de bord par département téléchargeable sur Cosoter : [ICI](#)

Il sera accompagné d'une infographie animée pour faciliter l'appropriation des informations quantitatives.

Ces supports serviront aux journées départementales alors que les contrats de ville arrivent à mi-parcours, occasion d'actualiser les diagnostics. Souhaitons qu'ils interpellent et motivent les acteurs publics et les opérateurs à agir pour plus d'égalité dans les quartiers prioritaires et dans toute l'intercommunalité.

Note méthodologique :

L'objectif de ce portrait de quartiers prioritaires est d'observer la situation et l'évolution des inégalités femmes-hommes en se positionnant par rapport au reste de l'intercommunalité (hors quartiers prioritaires). Pour cela, un travail de correspondance et/ou d'agrégation d'Iris¹ a été réalisé afin d'observer le quartier prioritaire (QP) présent dans le contrat de ville, avec comme souci d'approcher au mieux la géographie officielle du QP.

Ainsi, ce portrait présente une sélection d'indicateurs clés, déclinée par sexe, permettant de caractériser les Iris englobant le QP en termes de contexte démographique, immigration, parcours de vie et emploi-formation.

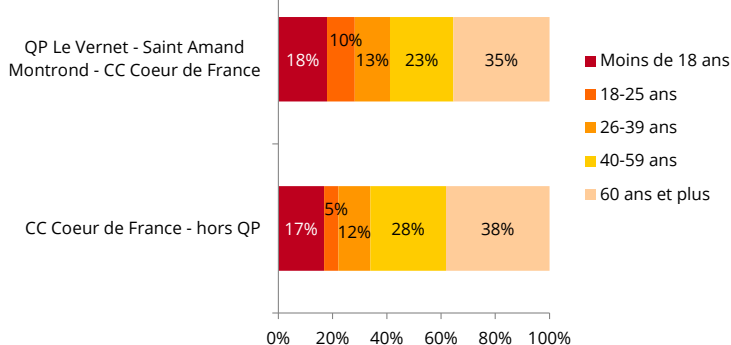
¹ Iris : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique.

54% de la population du quartier prioritaire de la CC Cœur de France sont des femmes en 2013, soit 1 740 personnes

3 190 habitants résident dans les Iris composant le quartier prioritaire de la CC Cœur de France. Parmi eux, 1 740 sont des femmes, soit 54% (1 point de plus que sur l'ensemble des QP de la région Centre-Val de Loire).

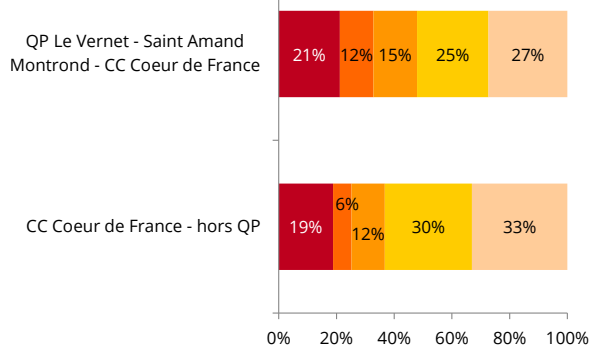
La répartition par âge des femmes

(Source : Insee, RP 2013)



La répartition par âge des hommes

(Source : Insee, RP 2013)



Tout comme les hommes, les femmes sont plus jeunes dans le quartier prioritaire que sur le reste de l'intercommunalité :

sur 100 femmes vivant dans le QP de la CC Cœur de France, 18 sont mineures, 10 ont entre 18 et 25 ans, 13 ont entre 26 et 39 ans, 23 ont entre 40 et 59 ans et 35 ont 60 ans ou plus.

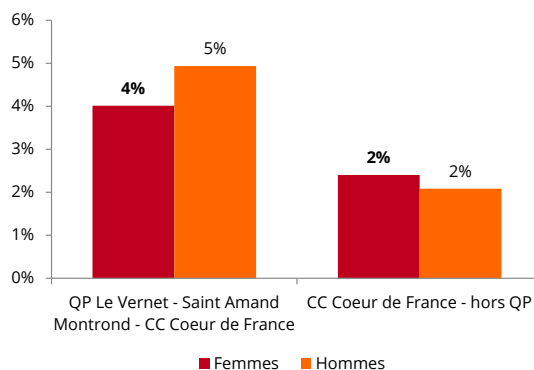
La population féminine immigrée est un peu plus importante dans le quartier prioritaire

La part d'immigrés parmi l'ensemble de la population est de 4% pour les femmes du QP du contrat de ville (soit 70 femmes) et de 5% pour les hommes (soit 70 hommes).

A l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires du Centre-Val de Loire, la part d'immigrés est plus importante sur les territoires inscrits à la Politique de la ville (2% hors QP aussi bien pour les femmes que pour les hommes). Toutefois, l'écart est nettement moins élevé que pour l'ensemble des QP de la région.

La population immigrée

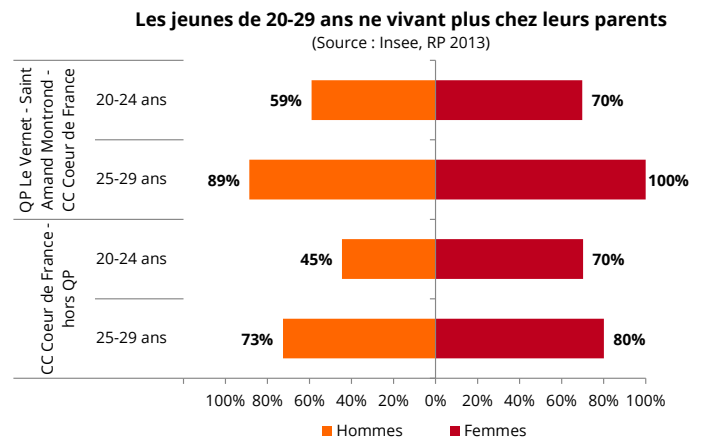
(Source : Insee, RP 2013)



Les femmes quittent plus tôt le foyer familial que les hommes

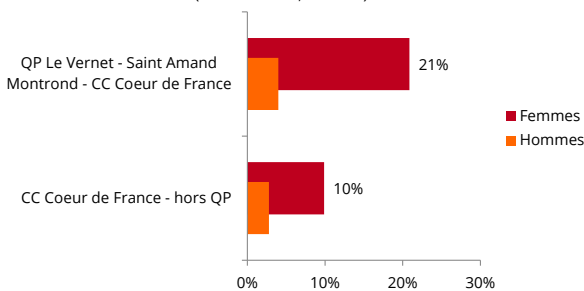
Dans le QP du contrat de ville, 70% des jeunes femmes de 20-24 ans ont quitté le foyer familial (soit 60 femmes) contre 59% des jeunes hommes (soit 60 hommes). Cet écart est identique à 25-29 ans : la totalité des femmes ont quitté le foyer familial (soit 90 femmes) contre 89% des hommes (soit 90 hommes).

Sur le reste de l'intercommunalité, les jeunes femmes de 20-24 ans ayant quitté le foyer familial sont aussi nombreuses que dans le QP (70%) mais l'écart hommes-femmes est plus important (25 points). Chez les 25-29 ans, la part de femmes ayant quitté le foyer familial est moins élevée que celle du QP (80%) et l'écart avec les hommes est moins important (7 points).



La monoparentalité féminine est fortement représentée dans le quartier prioritaire

Les familles monoparentales de 20-59 ans
(Source : Insee, RP 2013)



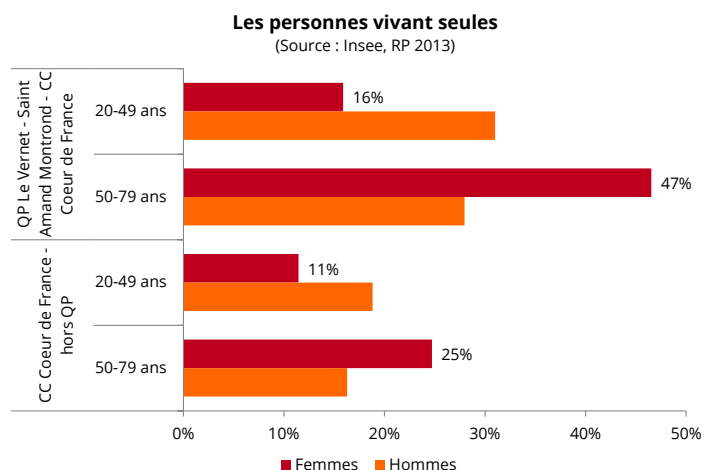
Parmi l'ensemble des femmes de 20-59 ans du QP de la CC Coeur de France, 21% sont monoparents (soit 150 femmes) contre 4% pour les hommes (soit 30 hommes).

L'écart hommes-femmes est plus important dans le QP que sur le reste de l'intercommunalité : 17 points contre 7 points. La monoparentalité est donc plus féminine dans le QP qu'hors QP.

Un isolement résidentiel plus important chez les femmes dans le quartier prioritaire

Avant 50 ans, la part d'hommes seuls est plus importante, après 50 ans, cela s'inverse. Dans le QP du contrat de ville, la part de personnes de 20-49 ans vivant seules est de 31% pour les hommes (160 hommes) contre 16% pour les femmes (80 femmes) alors que pour les 50-79 ans elle est de 47% pour les femmes (290 femmes) contre 28% pour les hommes (130 hommes).

Sur le reste de l'intercommunalité, les parts de personnes seules sont moins élevées, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ajoutées à la proportion, globalement plus élevée dans les QP, de femmes en situation de monoparentalité, les ménages avec une seule adulte sont plus nombreux dans ces quartiers; facteur de risque important en termes de précarité.



Un taux d'activité et d'emploi féminin faible dans le quartier prioritaire

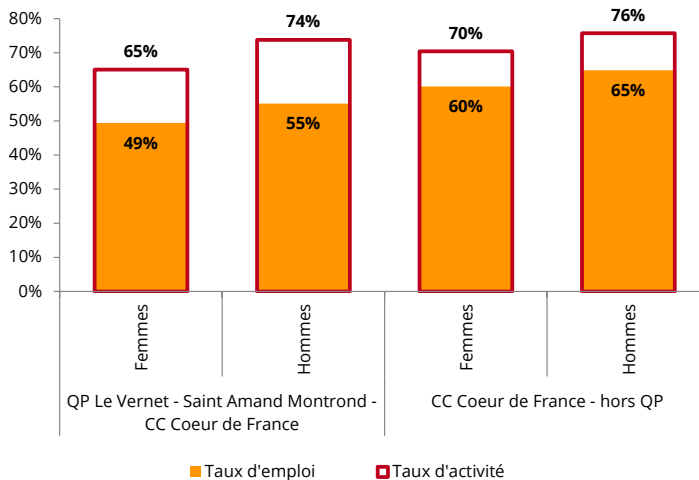
Au sein du QP de la CC Cœur de France, le **taux d'activité des femmes de 15-64 ans est de 65%** (soit 640 femmes actives) **contre 74% pour les hommes** (soit 650 hommes actifs). Les taux d'activité masculin et féminin sont plus faibles dans le QP ; **l'écart du taux d'activité masculin avec le reste de l'intercommunalité est seulement de 2 points contre 5 points pour le taux d'activité féminin.**

Concernant le **taux d'emploi, il est de 49% pour les femmes de 15-64 ans** (490 femmes en emploi) **contre 55% pour les hommes** (490 hommes en emploi). A nouveau, les taux d'emploi masculin et féminin sont plus faibles dans le QP, mais les écarts avec le reste de l'intercommunalité sont plus élevés : 10 points pour le taux d'emploi masculin et 11 points pour le taux d'emploi féminin.

Conjugués à la forte proportion dans les QP de femmes isolées, ces plus faibles taux d'emploi dans les QP augmentent les risques de précarité.

Les taux d'activité et les taux d'emploi des 15-64 ans

(Source : Insee, RP 2013)



Note méthodologique :

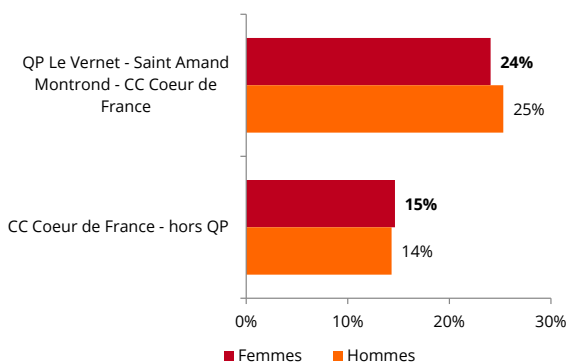
Le taux d'activité rapporte la population active (personnes en emploi ou au chômage) à l'ensemble de la population.

Le taux d'emploi rapporte la population en emploi à l'ensemble de la population.

Les femmes actives du quartier prioritaire se déclarent presque autant au chômage que les hommes

L'indice de chômage estimé des 15-64 ans

(Source : Insee, RP 2013)



Dans le QP du contrat de ville, **l'indice de chômage estimé des femmes est proche de celui des hommes : 24%** (soit 150 femmes) **contre 25%** (soit 165 hommes).

A l'image de la tendance régionale, **que ce soit pour les hommes ou les femmes, l'indice de chômage estimé est nettement plus fort que sur le reste de l'intercommunalité** (15% pour les femmes et 14% pour les hommes).

Note méthodologique :

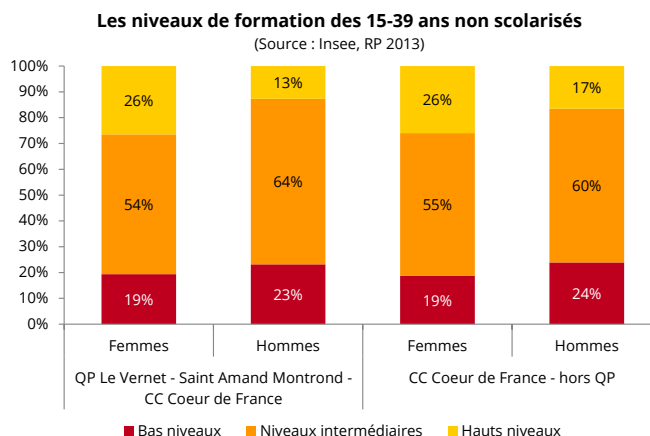
L'indice de chômage estimé rapporte la population se déclarant au chômage au recensement à la population active (personnes en emploi ou au chômage).

Les femmes du quartier prioritaire plus diplômées que les hommes

Les jeunes femmes de moins de 40 ans sont nettement plus diplômées que les jeunes hommes, y compris dans les quartiers prioritaires. En effet, **dans le QP de la CC Cœur de France, 26% des femmes de 15-39 ans non scolarisées ont un haut niveau de formation (soit 80 femmes) contre 13% des hommes (soit 40 hommes).**

Sur le reste de l'intercommunalité, l'écart femmes-hommes est de 9 points (26% de femmes avec Bac+2 ou plus contre 17% pour les hommes).

Pour autant, bien que plus diplômées dans les QP, les femmes sont moins fréquemment en emploi que les hommes.



Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15-39 ans ayant achevé leur scolarisation.

Les bas niveaux de formation regroupent les sans diplômes, les Certificat d'études primaires, le BEPC et le brevet national des collèges.

Les niveaux de formation intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le baccalauréat (général, technologique et professionnel).

Les hauts niveaux de formation regroupent les Bac+2 et plus et les diplômes d'études supérieures.



Villes au Carré est depuis 2007 un outil d'ingénierie mutualisé au service des élus, des professionnels des collectivités et de l'État, de leurs partenaires publics ou privés, des associations en région Centre-Val de Loire. Sa mission est de faciliter la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale, dans la réalité des territoires, de leurs atouts et de leurs contraintes.

Il accompagne plus particulièrement un réseau engagé dans les contrats de ville et un réseau de villes petites et moyennes.

Centre de ressources, d'expertises, de formation et réseau d'échanges, Villes au Carré soutient la montée en compétences et la prise de recul des acteurs de la politique de la ville et des territoires.

Contact : villesaucarre@villesaucarre.org - 02 47 61 11 85



Le Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale (Compas) est spécialisé dans l'observation sociale territoriale au service de l'aide à la décision. Il intervient auprès des collectivités pour une meilleure compréhension, par les professionnels des collectivités et leurs élus, des réalités sociales actuelles et à venir. Le Compas accompagne pour cela à l'élaboration de préconisations pour la mise en place de projets de territoires adaptés aux besoins des populations. A l'aide d'une méthodologie éprouvée (construction d'indicateurs permettant de mesurer l'usage du droit commun, mise à jour de diagnostics à mi-parcours du contrat de ville, mise en place de groupes d'analyse partagée,...), le Compas peut vous proposer un dispositif d'observation pérenne de la cohésion sociale et urbaine de vos quartiers.

Contact : contact@compas-tis.com - 02 51 80 69 80 - www.lecompas.fr